



Secrétariat : M. Madeleine de Goër de Herve  
316, chemin de Mur 63115 MEZEL

Vertaizon, le 3 mai 2016

Madame la Ministre de la Culture  
Ministère de la Culture et de la Communication  
3, rue de Valois  
75033 PARIS cedex 01

Objet : Classement « monument historique » de l'oppidum du puy de Mur (Puy de Dôme)

PJ : Courrier du directeur de la DRAC Auvergne – Rhône-Alpes du 20 avril 2016  
Courrier de l'association du 2 mai 2016, en réponse

Madame la Ministre,

C'est le troisième courrier que nous vous adressons (les précédents étaient destinés à votre prédécesseure) au sujet de l'attitude du directeur régional Auvergne des affaires culturelles qui use de tous les moyens dilatoires pour ne pas mettre en œuvre la décision de la commission nationale des monuments historiques du 15 septembre 2014, prise à l'unanimité, de classer le site de l'oppidum du puy de Mur dans le Puy de Dôme, « monument historique ».

Le dernier courrier qui vient de nous être adressé dont nous vous joignons copie, dépasse toute les limites de l'acceptable. En effet, dans ce document, le directeur régional laisse clairement entendre qu'il ne procédera pas au classement du site, son inscription à l'inventaire supplémentaire étant, selon lui, une protection suffisante pour cet ensemble menacé par un projet de carrière qui doit en détruire plus de vingt pour cent !

Nous vous rappelons que cette procédure de classement a été initiée par votre prédécesseure, Mme FILIPPETTI et qu'un dossier a été constitué et défendu devant la commission nationale par vos propres services de la DRAC Auvergne - Comment un directeur régional peut-il, d'une part « s'asseoir » sur un travail effectué par ses services, suite à une demande émanant de sa propre ministre et d'autre part, ignorer à ce point la recommandation d'une instance nationale dont l'avis est nécessaire et obligatoire dans le cas de classement qui nous importe ici ? Est-on dans un fonctionnement normal de l'Administration ?

Permettez nous également de rappeler que l'intérêt majeur de ce site est défendu par plusieurs chercheurs réputés et reconnus dont Matthieu POUX et Pierre Yves MILCENT qui font actuellement de prodigieuses découvertes sur le site voisin de Corent (63) et Vincent GUICHARD dont l'association ARAFA (association pour la recherche sur l'âge de fer en Auvergne) fait d'autres découvertes tout aussi importantes sur le site de Gondole (Le Cendre -63-) à environ cinq kilomètres de notre oppidum, le long de la rivière Allier qui borde ces trois sites.

Nous espérons que la défense de notre patrimoine archéologique national va pouvoir enfin prévaloir sur une prétendue « pénurie » locale de granulats et des intérêts mercantiles à courte vue, la destruction d'un site par une exploitation étant irréversible, qui plus est dans un contexte où les engagements du « Grenelle de l'Environnement » sur la réutilisation des matériaux issus du BTP sont très loin d'être atteints.

Veillez agréer, Madame la Ministre, nos plus respectueuses salutations

Pour l'association ARMURE,  
Le président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. CAZALBOU', written in a cursive style.

Bernard CAZALBOU